

Il est certain que les premiers touchés et qui le sont de la façon la plus cruelle sont les individus. Il s'agit tout simplement de consulter les responsables de tous les bureaux d'assistance sociale du pays pour découvrir combien nombreux sont ceux qui se présentent à ces bureaux.

En fin de semaine, alors que je recevais à mon bureau des électeurs de ma circonscription, neuf individus sur dix sont venus demander l'assistance de leur député pour qu'il les aide à contourner les difficultés engendrées par la nouvelle loi d'aide sociale, au Québec, en vertu de laquelle, on multiplie les enquêtes et les visites. En effet, après avoir comparé des chiffres, on réussit non pas à augmenter le pouvoir d'achat des familles qui sont réellement dans le besoin, mais à leur adresser une lettre, après un ou deux mois, les informant que l'allocation qui leur est versée sera dorénavant diminuée de 10, 15 ou 20 p. 100.

Si l'on s'arrête dans ces familles, si l'on se donne la peine d'aller constater soi-même la situation, on constate que le temps n'est pas venu pour le gouvernement de demander plus d'argent aux contribuables, par les taxes, comme celle de 3 p. 100. Il faudrait plutôt permettre à la population de conserver ces 3 p. 100 pour l'utiliser comme pouvoir d'achat et contribuer à accroître le nombre d'emplois.

A mon sens, nous travaillons à rebours, et il est temps qu'on prenne les dispositions nécessaires pour corriger une situation qu'il faut améliorer, au risque de s'acheminer vers l'anarchie la plus complète. On entend parfois des personnes pacifiques tenir un propos qu'on n'aurait jamais entendu il y a dix ans, et qui nous font dresser les cheveux.

Nous, du Parlement canadien, devons prendre cette misère au sérieux. Cela me déplaît profondément de voir des gens habituellement sérieux et en mesure de comprendre ces problèmes, en faire si peu de cas et considérer les miséreux comme des gens plus ou moins intelligents et qui doivent subir leur sort.

Monsieur l'Orateur, le nombre des miséreux s'accroît, comme le soulignait le cinquième rapport du Conseil économique, en 1968, et je suis convaincu que si un nouveau rapport était présenté au gouvernement sur le même sujet, en 1971 on constaterait que la situation s'est aggravée. Pourtant, au Canada, nous ne sommes pas si mal partagés. J'ai en main un tableau qui a été publié le 16 janvier 1971 dans le journal *Le Soleil*, et où l'on peut lire ceci:

Le Canada arrive au troisième rang pour le produit national brut par habitant.

Cela veut dire qu'en dépit du fait que le travail des ouvriers et des machines a augmenté la production nationale brute, le Canada n'occupe quand même que le troisième rang au monde.

Or, quel est le but de la production nationale? Est-ce uniquement d'étaler les produits dans les vitrines, de les annoncer dans les journaux, comme fait le journal *La Presse* du mercredi, publiant près de 40 pages de réclames de toutes sortes, faites par les grands magasins de Montréal, qui invitent les clients à se prévaloir de telle ou telle vente spéciale, de tel ou tel rabais?

On s'évertue à trouver des consommateurs. Le temps est donc venu de donner à notre pays ce qu'on donne aux autres, afin de permettre aux corps publics d'assurer aux contribuables les services publics, sans les égorger.

Je causais en fin de semaine avec le maire d'une importante municipalité située à proximité de Québec, et il exprimait son découragement devant l'obligation d'augmenter les taxes foncières pour faire face aux obligations contractées ou qui devront être contractées, alors qu'il accorde des avantages ailleurs, avantages qui sont refusés chez nous.

Ce matin, aux nouvelles, nous pouvions entendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) vient de signer, avec trois pays d'Afrique, une entente en vertu de laquelle 14 millions de dollars seraient prêtés sans intérêt, pour une période de 50 ans, et ce pour l'achat de locomotives.

Je ne demande pas de miracle, mais simplement que le gouvernement, s'il estime l'utilité de consentir des prêts pour une période de 50 ans, sans intérêt, à d'autres pays, croit également qu'il serait logique de consentir des prêts semblables aux gouvernements municipaux du Canada, et notamment de la province de Québec. Je voudrais inviter le gouvernement à tenter une expérience. Qu'on la fasse dans ma région, j'en serais très heureux. Si demain, le ministre des Finances accordait un prêt de 15 millions de dollars à la ville de Montmagny et aux municipalités de Saint-Damien et de Sainte-Germaine, municipalités qui sont en voie de développement, je suis certain que cette région progresserait. Pourquoi? Parce que les corps publics pourraient entreprendre des travaux, sans être obligés d'égorger les contribuables. Voilà la raison pour laquelle je m'oppose au bill C-225; je l'ai fait à l'étape de la deuxième lecture et je le fais également à l'étape de la troisième, parce que j'estime qu'il est de mon devoir de dire au gouvernement que cette taxe est de nature à aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

• (3.30 p.m.)

Si l'on voulait réellement se donner la peine et agir en fonction du bien commun dans l'intérêt de tous les Canadiens, on prendrait d'autres moyens que celui-là pour obtenir l'argent nécessaire à l'administration de la chose publique.

Il est temps, je pense, de porter une plus grande attention à ce qui se passe à travers le monde, dans notre pays et plus particulièrement dans notre province. J'assistais, hier après-midi, à la fondation d'un local de la Jeune Chambre de commerce de la province de Québec, et j'ai été heureusement étonné de constater combien les jeunes, de 20 à 35 ans, travaillent avec un intérêt soutenu, une confiance absolue dans le Canada, dans la province de Québec, mais déplorent l'impossibilité de trouver les outils nécessaires pour exploiter les ressources naturelles, de façon à leur permettre de faire des affaires et de réussir grâce à leur travail.

Je les ai encouragés à continuer à travailler de leur mieux pour convaincre les autorités en place de faire quelque chose pendant qu'il en est encore temps. Je leur ai expliqué comment contester, non pas en révolutionnaires, non pas à coups de bâtons et par la dynamite, mais de façon intelligente, en s'intéressant d'une façon sérieuse et en renseignant leurs députés, leurs gouvernements, sur leurs découvertes.

C'est de cette façon que je conçois le rôle des corps intermédiaires, de même que le rôle du député vis-à-vis de ceux-ci, car si le gouvernement ne peut obtenir la collaboration des corps intermédiaires et de la population, il ne pourra pas «passer au travers», parce qu'aucun gouvernement ne peut faire de miracles.